

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
26/06/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°8-10

Objet : Fixation des
montants des loyers
pour des
appartements
communaux.

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc.), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mme COURTOUX (proc.).

Absents excusés : Mmes SANDY (proc. AIMONE-CAT), AGUILA (proc. COURTOUX).

M. RAMEAU a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les appartements du Presbytère situés 1 rue de la Vièle 31360 Boussens se sont libérés. Avant leur remise en location, des travaux y ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les montants des loyers mensuels suivants :

- Appartement n°1 (T4/5) : CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550 €) ;
- Appartement n°2 (T3) : QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- De fixer le montant du loyer mensuel du logement communal appartement n°1 du Presbytère situé 1 rue de la Vièle à CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550 €) ;
- De fixer le montant du loyer mensuel du logement communal appartement n°2 du Presbytère situé 1 rue de la Vièle à QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 €) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **13 juillet 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 10 juillet 2023

Le Maire,
Christian SANS

